

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Xavier Barbaro, président - directeur général

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : NEOEN

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 01 mars 2024

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 17.0500 Euro

VOLUME : 174.0000

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 174.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 8.5250 Euro

VOLUME : 348.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D' ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 02 mars 2024

COMMENTAIRES :

Affectation annuelle de l'intéressement à la souscription de 174 actions, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés couplée à l'intéressement déclenché par Neoen le 1er mars 2024 (à un prix de souscription de 17,05 euros par action), assortie d'abondement en actions (174 actions attribuées gratuitement à titre d'abondement, pour 174 actions souscrites).

Le prix de souscription dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié est égal à 70 % du prix de référence. Le prix de référence est égal à la moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse de l'action Neoen, précédant le jour de fixation du prix par le président - directeur général, le 29 février 2024, sur subdélégation du Conseil d'administration. Le prix de souscription a été fixé à 17,05 €.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."